

**Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**



**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
Du 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Table des matières**

<b>1. Appel</b> .....	3
<b>2. Approbation de l'ordre du jour</b> .....	3
<b>3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 février 2019</b> .....	3
<b>4. Communications du Bureau</b> .....	3
<b>5. Communications de la Municipalité</b> .....	3
<b>6. Communications des délégués dans les instances intercommunales</b> .....	5
<b>7. Préavis municipal N° 4/2019: Demande de crédit de CHF 213'000.—TTC concernant l'installation de 394 nouveaux compteurs d'eau GWF et de 840 émetteurs radio pour des relevés à distance. ....</b>	5
<b>8. Préavis municipal N° 5/2019 : Demande de crédit de CHF 40'000.— concernant la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires, et le bouclage d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Philosophes.</b> .....	6
<b>9. Préavis municipal N°06/2019 : Demande de crédit de CHF 175'000.— pour le financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier.</b> .....	7
<b>10. Divers et propositions individuelles</b> .....	8
<b>11. Annonce de préavis futurs</b> .....	11

## **1. Appel**

**Le Président M. Vuille** accueille les membres du Conseil et la Municipalité.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 42 membres sont présents, 7 sont excusés, 3 absents (M. Valentin Rais, M. José Rêgo & Benoit Zbinden).

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée. Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 février 2019.**

**Le Président** informe que le bureau n'a pas reçu de demande de modification au procès-verbal et passe à son approbation. Le Conseil Communal approuve à l'unanimité, moins 3 abstentions, le procès-verbal du 18 février 2019.

## **4. Communications du Bureau**

**Le Président** informe qu'une nouvelle démission est arrivée, celle de Mme Christelle Trombini, il lit (annexe 1).

Il rappelle qu'il était prévu de traiter, lors de ce conseil, le postulat de Mme Van Zandijcke Geldreich, concernant la création d'un couvert au CSS. La Municipalité n'ayant pas en sa possession tous les chiffres nécessaires, il a été décidé de reporter la réponse.

En fin de séance, les noms des membres des commissions pour les futurs préavis seront communiqués. Pour finir, il remercie M. Hübscher pour son éditorial dans l'« Info Arzier-Le Muids », du mois de mars, qui était fort à propos.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme la Syndique** informe, concernant le poste mis en concours au contrôle des habitants, que la décision sera prise dans les deux prochaines semaines.

Les manifestations à venir sont ; le 5 et 6 avril les soirées annuelles des chœurs de l'Amitié et la Fête de la fontaine le 15 juin. Elle informe que les membres du comité d'organisation cherchent du monde pour les aider. Si les membres du conseil sont intéressés ou s'ils connaissent des personnes qui pourraient être intéressées il ne faut hésiter à les contacter. Elle présente les verres ornés de l'écusson d'Arzier- Le Muids ; des verres vaudois et des verres à pieds. Elle indique que le carton de six coûte CHF 35.-- et que le prix d'un verre est de CHF 6.--. Ils sont à vendre directement ce soir ou à l'administration communale.

**M. Nicolas Ray** informe, concernant la forêt et les alpages, que le Canton a changé sa manière de travailler pour ce qui est des subventions. Jusqu'à présent les offres étaient faites, ils allaient au

Canton pour demander des subventions et à la fin les factures étaient présentées pour savoir combien ils allaient toucher. Aujourd'hui, le système a considérablement changé car le Canton demande aux Communes de faire des plans de gestions. Il s'agit de plans où il faut prévoir, pour les 10 ans à venir, toutes les dépenses prévues sur un thème donné. En ce qui concerne la Commune, il y a trois thèmes ; l'agriculture (les chemins agricoles, l'assainissement des chalets, etc...), la forêt (les chemins forestiers, les mesures de protections, etc...) et l'approvisionnement en eau des alpages. Le Service des forêts va donc passer une année à faire de la paperasse et à remplir des tonnes de documents. Le service sera aidé par des mandataires et l'année 2019 sera consacrée à ces plans de gestions. Ces derniers seront soumis à la validation du Canton, puis à la validation de la Confédération. Une fois qu'un plan de gestion sera validé, les subventions seront obtenues directement, pour les travaux en relation avec ce dernier. Il indique que les subventions s'élèvent à 90% du coût total et que les frais engagés pour réaliser ces plans de gestions sont également sujet à des subventions.

Il a un coup de gueule ; vendredi après-midi il a reçu une information du Canton concernant la gratuité scolaire. L'arrêt du Tribunal fédéral à ce sujet dit que l'école est gratuite, par conséquent il n'est pas juste de faire payer les parents. Mme Amarelle a donné sa réponse ; le Canton va payer toutes les fournitures scolaires mais revient à la charge des communes l'organisation des camps, qui en plus ont été rendus obligatoires. Il indique que cela représente environ CHF 100.— par enfant et par année pour la Commune. Sachant qu'il y a 300 enfants à l'école, il invite les conseillers de faire le calcul. Ce coût fera partie du budget de l'année prochaine.

*Son dernier point concerne un sujet sur lequel M. Hübscher va revenir largement mais il informe que le Service des forêts est ravi de cette décision que la Municipalité a prise. Cela va être très intéressant pour la Commune, il s'agit d'augmenter assez fortement le domaine forestier les prochaines années et il se réjouit de pouvoir travailler sur de nouvelles forêts qu'il ne connaît pas encore. Poisson d'avril...*

**M. Christian Dugon** explique, concernant le postulat de Mme Van Zandijcke Geldreich, que l'étude de faisabilité du couvert au CCS n'est pas simple. Plusieurs idées ont été étudiées pour lesquels des critères d'esthétique, mais surtout de sécurité, devaient être pris au sérieux du fait du risque inhérent aux fortes rafales de vent qui ont été constatées dans la cour du CCS. La structure devra répondre à certaines normes de sécurité.

Deux projets ont été présentés ; le premier a été éliminé d'entrée car il était trop léger. Le deuxième, est bien orienté dans la cour, mais implique beaucoup de bétonnage dû au terrain sur lequel il est prévu. Par conséquent, la facture proposée est conséquente. La Municipalité a donc consulté un architecte avec lequel ils ont déjà travaillé pour un nouveau projet. Sur cette base, il espère pouvoir présenter une réponse au postulat prochainement.

**M. Patrick Hübscher** rebondit sur les propos de M. Ray concernant les forêts. Il rappelle que la forêt est une charge thématique qui peut être déduite de la facture péréquative. C'est pour cette raison que la Municipalité se pose des questions comment diminuer les charges péréquatives. En plus de la forêt, il y a d'autres charges comme celle de la population ; plus la population est importante plus elle est un facteur de déduction pour la charge péréquative. Pour le village, les déductions pour 2018 étaient de CHF 247'000.— pour la forêt et de CHF 686'000.--pour la population. Cela signifie que le total des déductions pour 2018 concernant les charges péréquatives étaient de CHF 953'000.--.

*Cela étant dit, il explique qu'ils contemplant de façon très sérieuse l'idée d'augmenter ces déductions thématiques de population en créant un nouvel apport de population. Celui-ci pourrait se faire par fusion et par absorption d'un village. Dans leurs recherches très minutieuses il a été identifié le village de Genolier avec le chiffre de 1'937 habitants. Celui-ci apporterait une déduction supplémentaire de CHF 428'000.--, portant au total la déduction population à CHF 1'114'000.--. Ce n'est pas rien. Grâce à cette augmentation d'habitants, de 45%, la facture péréquative baisserait à l'ordre de 19%, ce qui revient à dire que le montant que la Commune devrait payer ne serait plus que CHF 1'821'000.— contre actuellement CHF 2'249'000.--. Il rappelle que la facture péréquative étrangle toutes les communes et elles doivent toutes faire un effort démesuré pour trouver de nouveaux moyens pour respirer. Il finit par dire : « Alors nous sommes conscients ici ce soir que c'est un exercice qui doit encore murir mais ils espèrent que ces idées progresseront et que la nuit portera conseil ».*  
*Note du Président : Si ceci est un poisson d'avril il est excellent .*

## **6. Communications des délégués dans les instances intercommunales**

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** pour l'AISGE informe que la première séance de l'année se tiendra le 11 avril et que trois préavis seront présentés.

**M. Christophe Patarin** pour le RAT informe que la prochaine séance aura lieu mercredi prochain.

**M. François Esselborn** pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe qu'il s'est rendu à Nyon pour une commission ad hoc le 26 mars. Il s'agissait de se prononcer positivement ou non sur l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le site de St-Cergue. Le Conseil Intercommunal se réunira le mardi 30 avril où figure à l'ordre du jour entre autres l'approbation des comptes 2018.

## **7. Préavis municipal N° 4/2019: Demande de crédit de CHF 213'000.—TTC concernant l'installation de 394 nouveaux compteurs d'eau GWF et de 840 émetteurs radio pour des relevés à distance.**

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

**M. Jean-Marie Weyer** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°4/2019 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Peter Bianchi** lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°4/2019 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Pascal Voutat** demande si les installations vont être contrôlées, plus précisément si les clapets antiretours vont l'être. Il pense qu'il faut profiter de le faire lors de l'installation.

**Mme Elvira Rölli** en prend note.

**M. Philippe Esseiva** demande quelle sera l'installation à l'intérieur des maisons.

**Mme Elvira Rölli** lui répond qu'il s'agira d'un émetteur posé sur le compteur. Ce dernier émet à 600 mètres et a une durée de vie de quinze ans.

**Mme Sylviane Jaquet** demande si des relevés mensuels ou trimestriels sont prévus. Dans ce cas, aucune économie sera faite.

**Mme Elvira Rölli** répond par la négative. Elle explique que lors de pénurie d'eau et qu'il y a suspicion de surconsommation à un endroit précis, ce système permettra de faire des relevés à distance.

**M. Claude Rossier** demande si l'émetteur pourra émettre lorsqu'il se trouve dans une pièce avec des murs en bétons d'une certaine épaisseur.

**Mme Elvira Rölli** lui répond qu'effectivement dans certaines situations l'emplacement du compteur ne permet pas l'émission. Dans ce cas il faudra le déplacer. Elle précise que toute personne est libre de l'installer ou pas.

**M. Pascal Voutat** explique que dans la commune de Gland, pour avoir des relevés réguliers et pour anticiper les problèmes, le récepteur est mis sur le camion poubelle. Il indique que 99% des compteurs sont lus de cette manière.

**Mme Elvira Rölli** explique que le préavis est présenté, entre autres, car il y a des compteurs très difficile d'accès sur la Commune.

**Mme Sylviane Jaquet** demande dans le cas où le compteur doit être déplacé à qui revient les charges.

**Mme Elvira Rölli** lui répond que c'est la Commune qui le déplacera et qui prendra en charge les coûts car c'est son exigence de poser ce système.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

<b>Le Préavis N° 4/2019 est accepté par 40 oui et 2 non.</b>
--

**8. Préavis municipal N° 5/2019 : Demande de crédit de CHF 40'000.— concernant la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires, et le bouclage d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Philosophes.**

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

**M. Didier Hermann** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°5/2019 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Christophe Rossier** lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°5/2019 tel que proposé par la Municipalité.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. François Esselborn** demande si l'entreprise qui construit les villas est connue par la Municipalité. Il émet quelques doutes à son sujet.

**Mme Elvira Rölli** lui répond que non. Dans ce cas, il s'agit de quelques mètres pour un petit bouclage. Les ouvriers ne seront pas tous seuls car les collaborateurs de la Commune vont surveiller les travaux. Cela sera fait dans les règles de l'art, il ne doit pas se faire de souci à ce sujet.

**Le Président** passe au vote sur le préavis N°5/2019.

**Le préavis N° 05/2019 est accepté à l'unanimité**

**9. Préavis municipal N°06/2019 : Demande de crédit de CHF 175'000.— pour le financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier.**

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

**M. Didier Hermann** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°6/2019 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Flavio Boscardin** lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°6/2019 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Eric Jaquet** demande si des soumissions ou des appels d'offre ont été faites.

**M. Christian Dugon** lui répond qu'ils ont travaillé par appel d'offres. Il y a eu trois offres.

**M. Pascal Voutat** revient sur le rapport de la commission ad hoc où il était mentionné d'une éventuelle subvention, qu'en est-il ?

**M. Christian Dugon** lui répond qu'il s'agit d'une subvention énergétique et qu'elle représente CHF 22'000.—.

**Mme Sylviane Jaquet** demande s'il existe un fond de rénovation par bâtiments pour d'éventuels travaux.

**M. Christian Dugon** lui répond que non.

**M. Nicolas Vout** s'adresse à la commission des finances, il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas d'amortissement vu qu'il s'agit d'un bâtiment qui fait partie du patrimoine financier. Il souhaite aussi savoir comment le projet est financé.

**M. Jean-Marie Weyer** lui répond que justement, parce que c'est le patrimoine financier il n'y a pas d'amortissement. Concernant le financement, l'argent est pris sur les comptes de la trésorerie.

Il n'y a plus de remarques, le Président passe au vote.

**Le préavis N° 06/2019 est approuvé à l'unanimité.**

## **10. Divers et propositions individuelles**

**M. Frédéric Boy** demande comment la Commune gère les bâtiments, si une partie des loyers vient augmenter un fond d'entretien et de rénovation.

**M. Patrick Hübscher** explique qu'un fond de rénovation est prévu pour l'Auberge, ce dernier n'est pas encore alimenté. En effet, le but aujourd'hui est que les aubergistes puissent payer leur loyer sur une durée confortable. L'accord qui a été signé avec les aubergistes stipule que le loyer va augmenter et par la suite ce fond pourra être alimenté. Pour les autres immeubles qui font partie du portefeuille financier il demande à la boursière communale de prendre la parole.

**Le Président** passe la parole à la boursière communale.

**Mme Odette D'Onofrio Vuille** explique qu'il y a plusieurs fonds de rénovation ; pour le CCS, le CCM , et le CCE. Ce sont les principaux bâtiments qui sont coûteux à l'entretien. Concernant le patrimoine financier, il y a des entrées comme les loyers. Il y a aussi une réserve pour amortissement futur qui n'est pas attribuée à un bâtiment ou à quelconque objet dans l'actif. Elle s'élevait à CHF 2'000'000.— l'année dernière et sera augmentée davantage cette année. Cette réserve pourrait être utilisée dans le cas où un objet devait être amorti. Elle précise que le patrimoine financier n'est pas nécessaire à la tâche publique. Dans le règlement de comptabilité des communes, il n'est pas nécessaire d'amortir et d'avoir des fonds de rénovation. Il y a quelques bâtiments sur la Commune, qui font partie du patrimoine financier, qui n'ont pas de fond de rénovation.

**M. Christophe Rossier** informe que l'assemblée générale de la PPE la Caroline a eu lieu mardi dernier. Il explique qu'à la sortie du chantier des bâtiments, qui sont encore en construction, la rampe du garage est un « tremplin de saut à ski » et les enfants de la Caroline sortent pour aller à la place de jeu à l'école. Lors de cette séance il a été demandé si des ralentisseurs ou un passage spécial est prévu car il y a des parents qui s'inquiètent des sorties de voitures.

**Mme Elvira Rölli** lui répond que lorsque le projet avait été présenté une barrière qui freine les élans avait été mentionnée. Elle prend note et va regarder lors de la prochaine séance avec ses collaborateurs.

**M. Denis Berger** demande à M. Ray, quant à la nouvelle manière de travailler pour les Alpagnes, si au niveau de la Confédération, la Commune est liée avec l'armée sur des financements, des locations ou l'utilisation des chemins.

**M. Nicolas Ray** lui répond qu'actuellement il n'y a plus de subventions liées à l'armée car elle n'utilise plus l'Arzière. Des subventions sont octroyées pour les bois qui sont plein de balles. En effet, les scieries se font régulièrement hacher les lames quand les sapins sont plein de balles et la Confédération paye encore. Sachant que l'armée n'utilise plus les chalets d'Alpagnes il n'y a plus de raison d'obtenir des subventions. Néanmoins, il va se renseigner et remercie M. Berger.

**M. Eric Jaquet** demande si les places de tirs ont été nettoyées, vu que l'armée ne les utilise plus.



**M. Christian Dugon** lui répond qu'à sa connaissance cela a été fait car il s'agit d'une obligation fédérale. Il va se renseigner.

**Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich** informe que ses enfants ont trouvé des munitions d'armée autour de l'Arzière. Puis, elle explique qu'il y a environ deux semaines une camionnette de livraison s'est retrouvée bloquée au passage à niveau au chemin des Pins. Le trafic a été interrompu, la police a été avertie, les barrières sont descendues sur la camionnette ce qui a déclenché les capteurs et le train s'est arrêté. Il y avait une panique générale autour du carrefour. Elle pense que ce problème avait déjà été soulevé et demande à qui revient la réflexion autour de ce passage.

**M. Patrick Hübscher** était au courant de cette situation et pense qu'il faut la prendre au sérieux. Le passage à niveau n'est pas bien configuré à cet endroit. La Commune n'est pas uniquement la personne morale concernée mais aussi le NSTCM. Ce passage à niveau, par rapport à la configuration de la route, n'est pas très bien positionné. En effet, la pente est brute et certains véhicules qui passent trop vite vont toucher mais également les véhicules plus longs. La camionnette était complètement bloquée et a dû être treuillée pour être dégagée. Heureusement le système de sécurité marche bien et le train s'est arrêté. Il a rencontré, la semaine dernière, le directeur du NSTCM et lui en a parlé et il a demandé de pouvoir en discuter de manière accélérée avec les personnes concernées. Il est prévu de voir comment la Commune peut travailler avec eux car la Commune ne peut pas porter entièrement tous ces frais.

**Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich** propose de mettre un panneau afin d'avertir les automobilistes de la longueur maximal qui passe.

**M. François Esselborn** explique que le problème est connu. Selon lui, il y a vice de forme et celui qui a fait le travail devrait prendre en charge les frais.

**M. Nicolas Vout** rappelle qu'il avait évoqué ce problème il y a environ une année. La Municipalité avait répondu que « le problème est connu, nous allons rediscuter avec NSTCM, que ce n'était pas le moment de faire ces travaux, peut-être pour des raisons de climat ». Il trouve dommage que le suivi n'ait pas été fait et qu'une année plus tard il y a des coûts supplémentaires entièrement à la charge des contribuables de la Commune alors qu'ils auraient pu être dilués avec le NSTCM.

**Mme Elvira Rölli** connaît bien ce problème car cela fait 25 ans qu'elle habite à deux pas. Elle explique que tous les travaux de passage à niveau qui touche le NSTCM ne sont pas si simple pour la Municipalité à régler. C'est un sujet qui est souvent évoqué et il ne faut pas croire qu'il est oublié. Cependant, leur interlocuteur est particulièrement difficile. Elle informe M. Esselborn, par rapport au vice de forme, que la Commune ne peut que traiter avec le NSTCM ce qui n'est pas évident. En effet, ils leur rappellent ces problèmes et souhaitent que le NSTCM prenne ses responsabilités.

**M. Patrick Hübscher** pense que l'intervention de M. Vout, au sujet de la Municipalité, est un peu sévère. D'abord il faut comprendre que lorsque des frais sont engagés sur des passages à niveau, la règle est du partage des coûts de 50-50. Des spécialistes sont venus pour refaire le profil, mais pas

cela n'a pas suffi. À ce moment, ils n'ont pas réalisé que ce nouveau profil allait encore poser des problèmes. Cela a été signalé mais ils ne sont pas revenus.

**M. Vincent Grandjean** demande qui sont les propriétaires du NSTCM.

**M. Patrick Hübscher** répond qu'il y a plusieurs propriétaires dont la Confédération, le Canton, des Communes et certains privés. Les Communes représentent environ 28%, dont Nyon qui est le plus grand actionnaire et notre commune a environ 3%.

**M. Vincent Grandjean** est d'avis que toutes les communes, qui sont sur le réseau, refusent de voter la décharge au Conseil d'administration, car lorsqu'on n'approuve pas la manière de gérer il faut le faire savoir.

**Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich** demande quelles sont les responsabilités de la personne qui se trouve bloqué. Est-ce qu'il y a perte du contrôle du véhicule avec perte de permis de conduire ?

**M. Nicolas Vuille** lui répond qu'au niveau de la loi chaque personne est responsable de son véhicule et de l'endroit où il circule. Dans le cas où la route n'est pas adaptée, c'est l'automobiliste qui est responsable car il s'est rendu à un endroit avec un véhicule qui n'était pas adapté à la route.

**M. François Esselborn** comprend que 50% des frais sont inhérents à la Commune et que 50% au NSTCM mais pense qu'il y a un troisième partenaire, notamment celui qui a fait les travaux. Si la Commune et le NSTCM se mettent d'accord pour contester les travaux qui ont été faits ce dernier pourrait prendre ses responsabilités.

**M. Mathieu Ruchat** précise qu'une entreprise, dans ce genre de travaux, n'est qu'un exécutant. Ce passage à niveau a été réfléchi par un géomètre et un ingénieur. Il pense qu'il ne faut pas mettre la faute sur l'entreprise exécutante.

**M. Claude Rossier** demande la position de la Municipalité par rapport au réseau 5G.

**Mme la Syndique** lui répond qu'ils n'ont pas encore été approché.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** revient sur l'étude en cours sur l'ouverture de la rue du Village. La phase 3 va débuter dans quatre semaines : « Evaluation de l'efficacité des mesures et la suite à donner », elle souhaite que M. Hübscher explique cette phase.

**M. Patrick Hübscher** informe qu'ils ont reçu les premières réponses de la DGMR qui seront bientôt communiquées. Des relevés visuels ont été faits sur le flux des véhicules et sur le flux bordier. Le 24 avril, ils vont réunir, tous les acteurs qui ont participé à ces tests, pour discuter des dernières modifications à apporter et choisir des emplacements définitifs. Puis, un autre test visuel sera effectué. Pour finir, la Municipalité pourra étudier, avec tous les éléments récoltés, de la suite à donner qui sera soumise au Conseil.

**M. Denis Berger** a constaté que les camionnettes de livraison comme DPD, DHL ou UPS roulent n'importe comment dans le village. Les beaux jours arrivent, il y a beaucoup d'enfants qui jouent dehors et ces camionnettes ne respectent pas les stop, ni les priorités et cela devient dangereux. Il demande à la Municipalité d'écrire à ces entreprises afin de les mettre en garde, ce qui avait déjà été fait il y a environ 3 ans.

**M. François Esselborn** revient sur les travaux au Chemin du Tunnel et demande s'ils sont terminés car il semblerait que de nouveaux travaux sont en cours. Il demande qui les prend en charge.

**M. Elvira Rölli** lui répond que cela fait partie du préavis et que M. Esselborn ne doit pas se faire de soucis.

#### **11. Annonce de préavis futurs**

**Mme la Syndique** informe que pour les prochains préavis il y aura la réponse au postulat de Mme Van Zandijcke Geldreich, un concernant la réfection des sols des places de jeux du CCM et le Relais des Mômes, la réfection du chemin des Pins et la réfection du parquet du CCS.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président souhaite une bonne soirée à l'assemblée et clôt la séance.

La séance est levée à 21h25 .

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni